



Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

Secteur Protection Sociale Collective

✉ slegagnoa@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.83.94
☎ 06.07.65.77.71

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS

Paris, le 17 avril 2020

Monsieur le Ministre,

De très nombreux salariés sont en première ligne afin d'assurer des fonctions essentielles à la marche de notre pays, au premier rang nous trouvons les personnels soignants.
Parmi ceux-ci, certains tombent malades du Covid-19 en raison de leur activité professionnelle.

Vous-même avez déclaré au mois de mars que pour tous les soignants qui tombent malades, le coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle. Faisant suite à cette intervention, le Ministre de l'intérieur a lui aussi effectué cette demande pour les personnels de la police et de la gendarmerie en charge de l'application des mesures de confinement

L'Académie de Médecine a demandé à ce que les cas de maladie liés à une contamination professionnelle puissent être déclarés comme affection imputable au service pour les agents de l'Etat et des collectivités locales, en accident de travail pour les autres.

Nous vous adressons donc ce courrier afin que les personnels de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que les salariés du secteur privé atteints par le coronavirus, puissent être reconnus en affection professionnelle et en accidents du travail au plus vite.

En effet, si Force Ouvrière soutient à l'évidence les propositions faites en direction des personnels soignants et des personnels du ministère de l'intérieur, nous considérons, pour des raisons d'égalité de traitement, que cela doit être élargie à tous les travailleurs qui sont aujourd'hui exposés à une contamination, car contraints de se rendre sur leur lieu de travail.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Serge LEGAGNOA